



L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE DE RENNES

- Des prestations pour faciliter les conditions de vie des agents et de leurs familles.



La famille

- Les places en crèches
- Les CESU garde d'enfant 0/6 ans
- Les allocations au titre des enfants en situation de handicap
- L'aide au logement étudiant ou lycéen



Les vacances et les loisirs

- Les chèques vacances
- PRÉAU
- Les journées culturelles
- Breizh C.E
- L'aide aux activités artistiques, culturelles ou sportives des agents



Les séjours pour les enfants et les adolescents

- Les séjours SRIAS
- Les Fauvettes
- Les subventions pour les séjours d'enfants



Le logement des agents

- Le logement social
- Le logement temporaire
- Le prêt du CSF
- L'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP)
- L'aide au dépôt de garantie



Le soutien financier aux agents

- Les aides financières exceptionnelles
- Les prêts sociaux à taux zéro
- Les actions concertées
- L'aide à l'évolution professionnelle



La restauration des agents

- La prestation repas

POUR EN SAVOIR PLUS



sur les prestations, rendez-vous sur la page internet du site de l'académie de Rennes, dédiée à l'action sociale en faveur des personnels www.ac-rennes.fr
Accueil > Métiers et ressources humaines >
Vie de l'agent > Action sociale en faveur des personnels